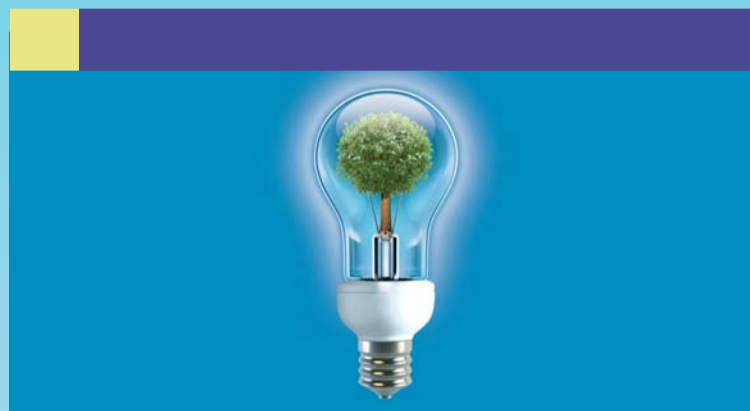


LE PRÊT

Photovoltaïque®

DE LA BANQUE SOLFEA

Devenez
producteur
d'électricité solaire
grâce à des
solutions de
financement
parfaitement
adaptées



BANQUE *Solfea*

Pour un habitat
éco-efficace



Des solutions souples, parfaitement adaptées à votre installation photovoltaïque

La Banque Solfea vous propose plusieurs solutions performantes, spécifiquement étudiées pour s'adapter en souplesse aux caractéristiques de votre projet d'installation photovoltaïque.

Le "plus" du Prêt Photovoltaïque® de la Banque Solfea :

La possibilité d'ajuster le montant des mensualités aux rentrées d'argent liées à votre installation photovoltaïque (crédit d'impôt et revenus provenant de la revente de l'électricité au réseau)

Grâce à la Banque Solfea et avec l'aide de votre professionnel, construisez une solution personnalisée !

A vous de définir votre prêt

Avec le Prêt Photovoltaïque® de la Banque Solfea, vous pouvez emprunter jusqu'à 30 000 € sur une durée de 156 mois. Vous bénéficiez d'un taux avantageux. Et vous pouvez différer totalement et/ou partiellement vos premières mensualités sur une durée maximum de 18 mois.

Exemple de prêt⁽¹⁾ pour une installation réalisée en mai :

Vous souscrivez un Prêt Photovoltaïque® de la Banque Solfea d'un montant de 18 990 €, sur une durée de 156 mois, sans frais de dossier, au TEG annuel fixe (hors assurance facultative) de 5,95%.

Vos remboursements (hors cotisation d'assurance facultative) débuteront en janvier, après une période de différé d'amortissements total de 3 mois (de octobre à décembre).

Ces remboursements s'effectueront en 2 étapes :

- Étape 1 : 7 mensualités de 93 € correspondant aux intérêts (de janvier à juillet).
- Étape 2 : 146 mensualités de 185 € (à partir du mois d'août sur une durée de 146 mois).

Coût total du crédit (hors assurance) de 8 492,50 €.

Ces conditions sont celles en vigueur au 01/05/2009.

Elles peuvent être modifiées par la Banque Solfea sans préavis.

**Pour toute
information, contactez
la Banque Solfea au
01 40 17 55 00**

du lundi au vendredi de 8h à 19h (vendredi 18h)

ou sur www.banquesolfea.fr

Le photovoltaïque : un investissement durable

→ Vous valorisez votre bien immobilier

→ Vous agissez concrètement en faveur de l'environnement

- En produisant une énergie 100% renouvelable, vous affirmez votre éco-citoyenneté

→ Vous bénéficiez d'avantages financiers et fiscaux pour réaliser un investissement sûr et judicieux :

- Prix garantis sur 20 ans
- Crédit d'impôt "Développement Durable" (50 %⁽²⁾)

(1) Prêt affecté sous réserve d'acceptation par la Banque Solfea et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Source : Loi du 27 décembre 2008 de Finances pour 2009. Voir conditions dans la Loi de Finances en vigueur et sur www.impots.gouv.fr

